

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MÉGANTIC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 4 novembre 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #2 - Jean-Guy Levasseur

Siège #3 - Lise Bernier

Siège #4 - Christina Pinard

Siège #5 - France Jutras

Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents :

Siège #1 - Johane Patenaude

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Jessica Lacerte y assiste également à titre de secrétaire administrative.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

24-11-8237

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'Octobre 2024

4.1.1 - Adoption du paiement des salaires hebdomadaires

4.2 - Recommandation de paiement N03 des Travaux Rue St-François

4.3 - Recommandation de paiement N01 des Travaux des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

4.4 - Adhésion de M<sup>me</sup> Jessica Lacerte à l'Association des Directeurs municipaux du Québec

4.5 - Renouvellement du Bail 9899-86

4.6 - Festivités du Temps des Fêtes

4.7 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec

4.8 - Renouvellement de la participation au SARL 2024-2025

5 - LÉGISLATION

5.1 - Appui au lien interrives à l'Est de Québec

5.2 - Adoption du Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022  
Usage conditionnel

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 - Achat d'un camion autopompe par la Régie incendie des Rivières

**7 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

7.1 - Renouvellement du Contrat de déneigement à la Salle des Loisirs

**8 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**9 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lise Bernier  
Appuyée par M<sup>me</sup> France Jutras

Il est résolu,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

**Ont voté contre :**

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

24-11-8238

**3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal du 7 octobre 2024 a été transmis aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras  
Appuyé par M<sup>me</sup> Manon Jolin

Il est résolu,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier

**Ont voté contre :**

M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

24-11-8239

##### **4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'Octobre 2024**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

**QUE** la liste des comptes ayant été déposés aux membres du Conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 359 360,33 \$ soient autorisés et payés ;

**QUE** les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes du mois d'Octobre 2024 pour un total de 359 360,33 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

En faveur : 0  
Contre : 0

**Reporté ultérieurement**

24-11-8240

##### **4.1.1 - Adoption du paiement des salaires hebdomadaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption et le paiement liste des comptes du mois d'Octobre 2024 a été reporté à une séance ultérieure, et que les comptes du mois comportent la paie des employés ;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras  
Appuyé par M<sup>me</sup> Lise Bernier

Il est résolu,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

**QUE** les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes hebdomadaires.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur

M<sup>me</sup> Lise Bernier

M<sup>me</sup> Christina Pinard

M<sup>me</sup> France Jutras

M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8241

#### **4.2 - Recommandation de paiement N03 des Travaux Rue St-François**

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi du contrat de réfection des infrastructures de la rue Saint-François a été accordé à la compagnie CITÉ ConstructionTM pour un montant de 1 101 208 \$ par le biais d'un appel d'offre public ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet octroi a été entériné par le Conseil en vertu de la Résolution 24-05-8153 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénieurs FNX INNOV, chargée de la surveillance du chantier, a recommandé les paiements N03 pour ces travaux, nous confirmant ainsi leur conformité.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras

Appuyée par M<sup>me</sup> Christina Pinard

Il est résolu,

**QUE** le paiement N03 de l'entrepreneur pour les travaux exécutés au 11 octobre 2024 soit effectué pour le montant de 22 079,10 \$ du décompte progressif ;

**QUE** les sommes engagées soient portées au compte pour le financement temporaire du Règlement d'emprunt 277-2024.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur

M<sup>me</sup> Lise Bernier

M<sup>me</sup> Christina Pinard

M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8242

**4.3 - Recommandation de paiement N01 des Travaux des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson**

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi du contrat de réfection des infrastructures des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson a été accordé à la compagnie CITÉ ConstructionTM pour un montant de 2 841 125,00 \$ par le biais d'un appel d'offre public ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet octroi a été entériné par le Conseil en vertu de la Résolution 24-05-8152 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénieurs FNX INNOV, chargée de la surveillance du chantier, a recommandé les paiements N01 pour ces travaux, nous confirmant ainsi leur conformité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyée par M<sup>me</sup> Manon Jolin

Il est résolu,

**QUE** le paiement N01 de l'entrepreneur pour les travaux exécutés au 11 octobre 2024 soit effectué pour le montant de 328 085,28 \$ du décompte progressif ;

**QUE** les sommes engagées soient portées au compte pour le financement temporaire du Règlement d'emprunt 276-2024.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8243

**4.4 - Adhésion de M<sup>me</sup> Jessica Lacerte à l'Association des Directeurs municipaux du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a confirmé l'embauche de M<sup>me</sup> Jessica Lacerte à titre d'Adjointe de direction avec la Résolution no.24-09-8215 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les formations devront être incluses au budget pour l'année 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu,

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la cotisation comme membre additionnel d'une même municipalité au montant de 1030 \$, incluant les taxes, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour M<sup>me</sup> Jessica Lacerte.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

En faveur : 0

Contre : 0

**Reporté ultérieurement**

**24-11-8244**

**4.5 - Renouvellement du Bail 9899-86**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation nous a avisé de la non-reconduction et du non-renouvellement du Bail 9899-86 après le 31 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de cet espace (Quai) est requis dans la planification de la marina de la Municipalité.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Manon Jolin  
Appuyé par M<sup>me</sup> France Jutras

Il est résolu,

**QUE** le Conseil confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau ;

**QUE** le Bail 9899-86 soit renouvelé selon les termes, les conditions et les tarifs en vigueur au moment de la nouvelle demande.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8245

#### 4.6 - Festivités du Temps des Fêtes

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite souligner le Congé du Temps des Fêtes des employés.

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras  
Appuyé par M<sup>me</sup> Christina Pinard

Il est résolu,

**QUE** le Conseil accorde un budget de 1 500 \$ à M<sup>me</sup> Anik Pelchat pour organiser un événement pour les employés ;

**QUE** M<sup>me</sup> Anik Pelchat soit également autorisée à acheter des cartes-cadeaux VISA d'une somme de 75 \$ chacune pour tous les employés ;

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8246

#### 4.7 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la demande financière pour l'opération des écocentres dans la MRC incluait l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle acquisition peut s'avérer problématique au niveau de la gestion, de l'entretien, du partage de l'équipement et de la capacité même de l'équipement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lise Bernier  
Appuyé par M<sup>me</sup> France Jutras

Il est résolu unanimement,

**QUE** le Conseil municipal de Beaulac-Garthby est en accord pour modifier la demande financière collective à Recyc-Québec afin de remplacer l'achat, par Disraeli, d'une déchiqueteuse au coût de 45 000 \$ par l'acquisition d'infrastructures supplémentaires au coût équivalent de 45 000 \$, toujours par Disraeli, afin de maintenir au même niveau la demande financière, et incidemment, la subvention.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8247

#### **4.8 - Renouvellement de la participation au SARL 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 2 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 à 64 990,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisés, pour un coût annuel total de 6 499,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,15 \$ par habitant.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par M<sup>me</sup> France Jutras

Il est résolu,

**QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA ;

**QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby confirme également sa participation financière pour l'année 2024-2025 à raison de 0,15 \$ par habitant, soit un total de 141,11 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, advenant l'acceptation du projet par la SHQ ;

**QUE** la Municipalité autorise M. Claude Lebel, Directeur-général et greffier-trésorier, à titre de signataire délégué aux fins de la présente entente.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard

**Ont voté contre :**

M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 - LÉGISLATION**

24-11-8248

### **5.1 - Appui au lien interrives à l'Est de Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC a adopté, le 8 mai dernier, une résolution appuyant la Coalition de l'Est dans le but de favoriser la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC nous a demandé la collaboration des municipalités dans l'adoption d'une résolution d'appui en ce sens.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par M<sup>me</sup> Manon Jolin

Il est résolu,

**QUE** le Conseil approuve la résolution d'appui concernant le projet de la Coalition de l'Est pour favoriser la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

24-11-8249

### **5.2 - Adoption du Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gilles Drolet a donné l'avis de motion relative au Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu une copie électronique du Règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lise Bernier  
Appuyé par M<sup>me</sup> France Jutras

Il est résolu,

**QUE** le Conseil adopte le Règlement 280-2024 modifiant le règlement 252-2022 Usage conditionnel ;

**QUE** le Règlement 280-2024 soit acheminé au ministère des Affaires municipales et publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 4

Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité, M<sup>me</sup> Christina Pinard déclare ses intérêts pécuniers et s'abstient de voter**

## **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

24-11-8250

### **6.1 - Achat d'un camion autopompe par la Régie incendie des Rivières**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipal du Fonds Régions et Ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Beaulac-Garthby, Dudswell, Lingwick, Stratford, Weedon ainsi que la Régie incendie des Rivières désirent présenter un projet pour l'achat d'un nouveau camion autopompe plus polyvalent.

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras  
Appuyé par M<sup>me</sup> Lise Bernier

Il est résolu,

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité s'engage à participer au projet d'achat d'un nouveau camion autopompe polyvalent et à assumer une partie des coûts ;

- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité ;

- Le Conseil nomme la Régie incendie des Rivières organisme responsable du projet.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur

M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**24-11-8251**

### **7.1 - Renouvellement du Contrat de déneigement à la Salle des Loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Tardif s'est occupé du déneigement à la Salle des Loisirs dans la dernière année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Salle des Loisirs doit demeurer accessible en tout temps et que M. Jacques Tardif demeure intéressé par ce mandat.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lise Bernier  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

**QUE** le Conseil accorde le contrat de déneigement à M. Jacques Tardif au montant de 700 \$ pour la saison 2024-2025.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

**Ont voté contre :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

## **8 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

**24-11-8252**

## **9 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M<sup>me</sup> France Jutras, appuyé par M<sup>me</sup> Manon Jolin, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur :**

M. Jean-Guy Levasseur  
M<sup>me</sup> Lise Bernier  
M<sup>me</sup> Christina Pinard  
M<sup>me</sup> France Jutras  
M<sup>me</sup> Manon Jolin

**Ont voté contre :**

En faveur : 5  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Gilles Drolet  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claude Lebel  
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.